

Souillac, le 02/07/2019

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE

Service Territorial Routier de Souillac
 Affaire suivie par Alexandre DE MOURA
 Ligne directe 05 65 53 46 64
 Télécopie 05 65 32 74 58
 Mail : alexandre.demoura@lot.fr

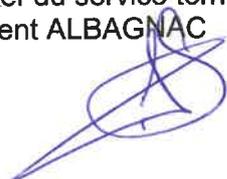
Le responsable du STR
 à
 Direction Départementales des Territoires du Lot
 Monsieur Bernard MAUREL
 127 Quai Cavaignac 46009 CAHORS Cédex

AVIS D'ACCES

15-ACC-2019

Dossier concerné	Permis de construire N° 046 309 18 S0010	Cub /
Pétitionnaire	CPV SUN 40 SARL	
Situation du terrain	Lieu dit ou rue : Bois Nègre Commune : LACHAPELLE-AUZAC Route départementale N° : 15 Section : A Parcelle N° : 518 - 519 Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, locaux techniques, clôture et portail	
Situation accès	Hors agglomération	En agglomération
PR : 54+945	Côté gauche	Côté droit
Visibilité (80km/h)	53 ml	92 ml
Avis après instruction sur le terrain		
<p><u>Avis favorable avec réserves :</u></p> <p>L'accès est existant mais présente de faibles valeurs de visibilité, en deça des seuils recommandés. En phase exploitation du site, le trafic généré est négligeable. Toutefois, en phase de construction du parc, un trafic important, notamment poids lourds, va être généré.</p> <p>Dans ces conditions, le département émet un avis favorable à ce dossier sous réserve que l'accès soit aménagé au regard des girations des engins et poids lourds qui seront amenés à l'emprunter durant les travaux, accompagné d'une réduction de la vitesse à 50 km/h sur la route départementale N° 15 et la mise en place de panneaux AK14 + KM9 "sorties de camions" jusqu'à la mise en service.</p>		

A Souillac, le 02/07/2019
 Pour le président et par délégation,
 le chef du service territorial routier de Souillac
 Laurent ALBAGNAC




Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire